



REDD+ & Planification de l'Utilisation des Terres: Développement de systèmes de cartographie et de monitoring

Bruno Hugel
Coordination Nationale REDD de la RDC

UN-REDD
PROGRAMME



FOREST CARBON
PARTNERSHIP FACILITY

Introduction - RDC

- 145 millions d'ha de forêts.
- >70 millions d'habitants.
- Aucun système de planification de l'utilisation des terres
- De grandes ressources non exploitées (minerais, terres agricoles, bois, énergie, etc)
- Nécessité de capitaliser ce potentiel pour la satisfaction des besoins de la population et le développement durable du pays
- Grande nécessité de mise en place d'une politique d'aménagement du territoire ; REDD = levier supplémentaire pour le lancement d'un tel processus

- ✓ Réflexion sur les conditions de lancement d'un processus de développement d'une politique d'Aménagement du Territoire intégrant les divers secteurs productifs mais aussi carbone et biodiversité
- ✓ Développement d'un outil d'aide à la décision intégrant tous ces facteurs sur base du potentiel & vision du pays à moyen et long terme
- ✓ Orientation cohérente des investissements (infrastructures, plan d'affectation des terres, etc) pour
 - ✓ la satisfaction des besoins de la population
 - ✓ Le développement durable du pays
- ✓ Transformation de l'économie vers une économie à faible intensité en carbone

Initiatives de cartographie et monitoring (nationales)

Préparation nationale à la REDD, mise en place:

➤ Scénario de référence

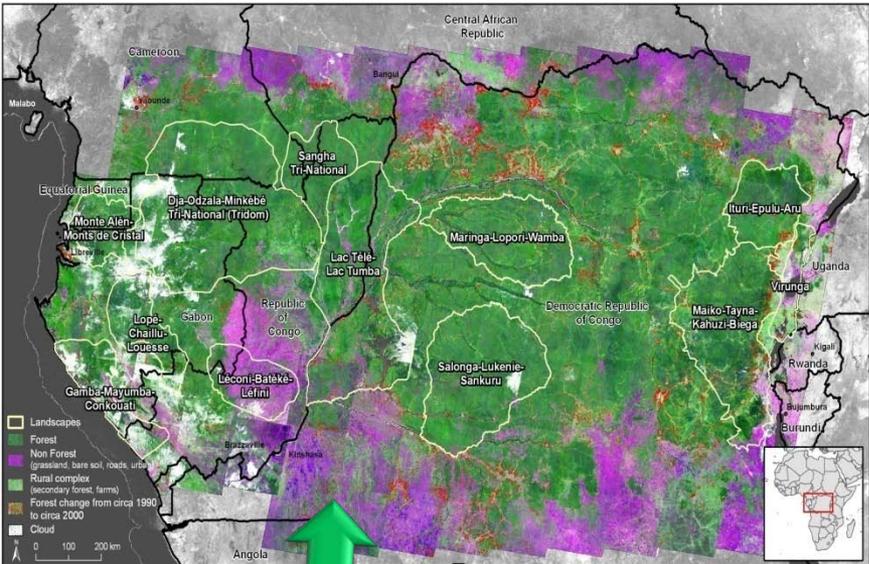
➤ Système MRV (aux normes du GIEC):

- Notamment combinaison suivi du couvert forestier via télédétection (= données d'activité) et mesures de carbone sur le terrain pour les écosystèmes forestiers I & II (facteurs d'émission)

Combinaison initiatives existantes / programmées dans le R-PP

- Inventaire Forestier National (DIAF avec appui FAO & Japon)
- Suivi de la déforestation Wall-to-Wall (CARPE - SDSU)
- Suivi de la déforestation par échantillonnage (FORAF - UCL)
- Enquête sur les causes et agents de la déforestation (UCL)
- Modélisation : IAASA / Vegeclim
- Mais aussi processus de zonage forestier (macro/micro-zonage)

La télédétection: MRV du couvert forestier (données d'activités ainsi que les données historiques pour le niveau de référence (1.A)

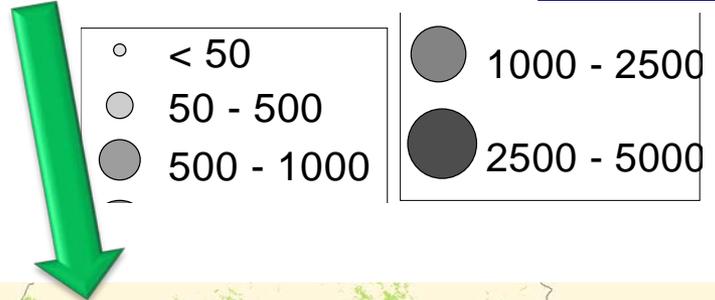


DEFORESTATION



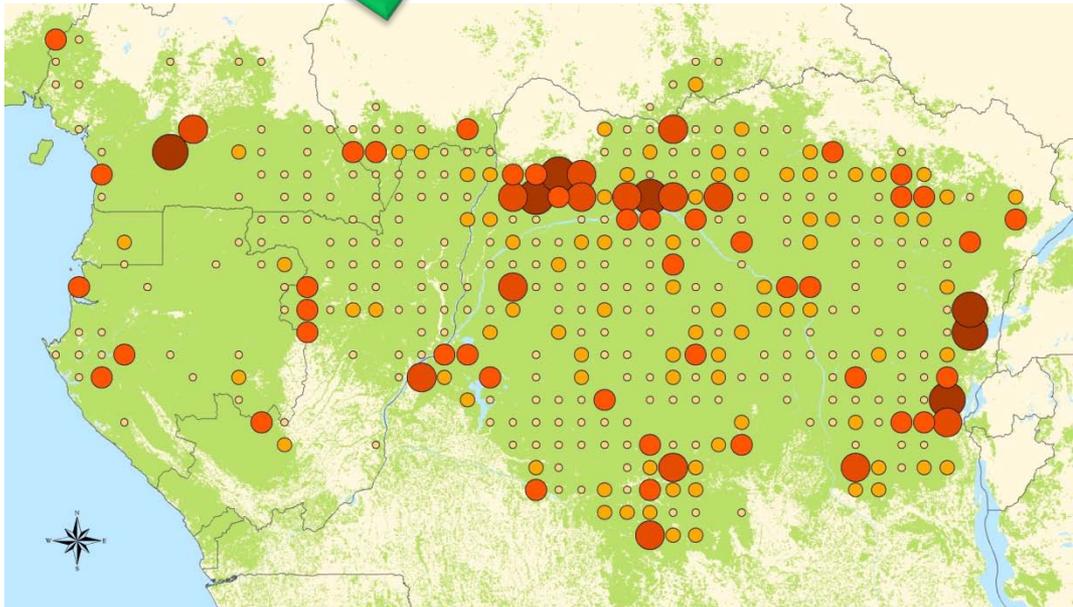
Méthode par Échantillons

Changed area per sample [ha]



Méthode "mur à mur" (Wall to Wall)

Sources: CARPE/ SDSU



Cadre actuel validation/monitoring projets REDD

- Cadre de validation des projets REDD par la RDC (activités éligibles, données socio-économiques nécessaires, etc) et cadre de monitoring non encore définis
- Réflexion en cours (SESA - projets-pilotes REDD)
- Niveau de référence (projet) basé a priori sur les obligations légales minimales (plan d'aménagement, mesures d'accompagnement socio-économiques, exploitation à faible impact)
 - Problème : capacité d'application de la loi trop faible donc différence scénario "légaliste" / scénario réalité (paiements REDD pour simple application de la loi???)

Concessions forestières – synergies législation & REDD

- **Plan d'Aménagement Forestier** : « *Toute activité de gestion et d'exploitation forestières est soumise à l'élaboration préalable d'un plan d'aménagement forestier* » - Code Forestier (art 71)
- Plan doit inclure une description socio-économique : *Caractéristiques démographiques, Organisation sociale, Activités de la population, Activités industrielles, Les infrastructures, Attentes des populations, Principales orientations d'appuis prioritaires*
- Le développement de tout projet REDD+ va également nécessiter la collecte d'informations socio-économiques avant et au cours du projet (niveau de référence)
- Donc possibilité d'intégrer une collecte de données socio-économiques compatible avec les exigences REDD+
 - Mais nécessité de comparabilité des données: harmonisation des protocoles de récolte des données et unités de base avec échelles supérieures (Provincial/National)

- **Inventaire d'exploitation** : « *L'exploitation de toute portion de forêt domaniale doit être effectuée conformément aux prescriptions du plan d'aménagement s'y rapportant. Elle est subordonnée à un inventaire préalable des ressources forestières réalisé dans les conditions prévues par les articles 65 à 70 de la présente loi* » - Code Forestier (art 100)
- Possibilité d'intégrer données sur les autres pools de carbone au même moment, mais données devront être publiques avec estimation niveau d'incertitude
- Dans zones avec nombreuses concessions forestières , intérêt de se mettre en réseau pour réfléchir sur les problèmes de fuite à une échelle plus importante (ex zone Oshwe) ; FSC?

- **Zonage** concession (guide méthodologique existant) :
Obligation dans le plan d'aménagement de définir:
 - une carte d'affectation des terres respectant les besoins actuels et futurs des populations locales
 - Les droits d'usage des populations locales
- Permet la définition de zones agricoles pour la population locale : contribue au développement d'une stratégie REDD+, et protection du patrimoine forestier

Exploitants forestiers intéressés par la REDD :

intérêt à intégrer les exigences méthodologiques et de collecte de données REDD au sein du travail de collecte (et en +) des données requises légalement

Standards volontaires & REDD

- FSC/CCB : Standards reconnus en termes de bénéfices sociaux et environnementaux, ainsi que leur monitoring
- Projets certifiés seront certainement au niveau requis par la RDC en termes de monitoring socio-économique et environnemental pour participation dans un mécanisme REDD
- REDD = motivation supplémentaire pour intégrer standards volontaires dans l'exploitation forestière, ce qui pousse aux bonnes pratiques et transparence

Projets/Programmes REDD potentiels

Quels types de projets REDD en RDC? Quelques exemples en réflexion

Exploitation forestière :

- Efforts au delà de la législation :
 - Accompagnement des populations pour stabilisation de l'agriculture sur brulis (amélioration pratiques agricoles)
 - Meilleures pratiques d'exploitation
 - Exploitation plus réduite (mais aussi par rapport capacité physique /financière/rentabilité économique) ou stoppée (concessions de conservation): *réduction offre = solution???*
- Exploitation dans les zones où l'exploitation anarchique prime : pratiques encadrées (durable, bénéfiques pour les populations locales & satisfaction des besoins du marché national et régional) (*exemple zone RN4...*)

Forêts communautaires (droits d'usage/concessions)

Programme conséquent d'appui au développement des forêts communautaires au profit des communautés locales

- Gestion durable des ressources pour la satisfaction des besoins des communautés locales (charbon de bois, bois d'œuvre, PFNL, etc)
- Régulation de l'exploitation artisanale
- Concessions de conservation

Projets biocarburants

Orientation dans zones non valorisées et non boisées

- Sur terres dégradées de savane, pas de conflit d'usage avec les populations (ie: production agricole), utilisation pour substitution au combustible fossile (ex: Carbon2green - Jatropha)
- Plantations de palmiers à huiles dans anciennes plantations

Boisement / Reboisement périurbain

Approvisionnement durable des centres urbains en matériaux de construction et bois de chauffe sur savanes dégradées, en système agroforestiers

- Régénération des sols (légumineuses)
- Sécurité alimentaire (production agricole)
- Diversification économique / emploi
- Durabilité de l'alternative
- Capacité d'expansion (>10 Mha!)

- Large champ d'application pour les standards volontaires en appui au cadre légal et dans une démarche REDD (bonnes pratiques)
 - Au niveau du montage de projets (CCB, VCS, etc)
 - Pendant l'implémentation de projets (CCB, VCS, RSPO, etc)
- Au niveaux national / sous-national
 - Nécessité de combinaison de standards (VCS: mesures carbone, CCB: bénéfiques socio-environnementaux), échelles diverses national/sous-national : Harmonisation?
 - Réflexion sur les synergies entre standards volontaires dans la gestion durable des forêts et processus REDD national à engager ensemble!